



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 7 avril 2004 — N° 59**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**

La séance est ouverte à 10 h 05.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Affaires prioritaires**

*Débat sur le discours du budget*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 6 avril 2004, sur la motion de M. Séguin, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions de censure présentées par M. Legault (Rousseau), M. Landry, chef de l'opposition officielle, Mme Lemieux (Bourget) et M. Dion (Saint-Hyacinthe).

---

À 11 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

La séance reprend à 14 h 06.

---

Moment de recueillement

7 avril 2004

---

## AFFAIRES COURANTES

M. le Président rend sa directive en réponse aux questions posées par le leader de l'opposition officielle, lors de la séance du 31 mars 2004, concernant la validité d'un mandat spécial émis par le gouvernement le 25 février 2004 et son impact sur l'étude des crédits budgétaires à l'Assemblée.

### DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

Même si l'adoption des crédits provisoires le 31 mars 2004 a eu pour effet de rendre théorique la demande du leader de l'opposition officielle, la présidence estime qu'il y a lieu d'y répondre en raison de l'importance du sujet soulevé.

L'émission d'un mandat spécial prévu par la loi relève de l'entière initiative financière du gouvernement et la présidence de l'Assemblée n'est pas habilitée à se prononcer sur la validité d'un tel mandat, ni sur son opportunité. Il est bien établi en droit parlementaire que l'interprétation des lois, sous réserve de celles qui contiennent des dispositions portant sur la procédure parlementaire, relève de la juridiction des tribunaux et non de la présidence de l'Assemblée.

Comme le mandat spécial émis le 25 février visait sensiblement la même période que celle couverte par les crédits provisoires, il aurait donc eu un impact sur l'étude et l'adoption des crédits budgétaires pour l'année financière 2004-2005 puisque les crédits provisoires n'auraient plus été nécessaires.

Bien que le Règlement n'oblige pas l'Assemblée à adopter des crédits provisoires, la présidence est préoccupée par tout ce qui pourrait avoir pour effet de restreindre le rôle de l'Assemblée dans le contrôle qu'elle doit exercer à l'égard des dépenses publiques. Ainsi, un mandat spécial étant une mesure exceptionnelle, il n'est pas souhaitable qu'il remplace le processus d'étude et d'adoption des crédits prévu dans le Règlement, y compris les crédits provisoires.

---

Le leader de l'opposition officielle fait une nouvelle demande de directive afin que la présidence se prononce sur un des arguments qu'il a soumis lorsqu'il a soulevé sa demande de directive, le 31 mars 2004. Cet argument traite d'un motif invoqué par le leader du gouvernement pour justifier l'émission du mandat spécial du 25 février 2004.

M. le Président prend cette demande de directive en délibéré.

7 avril 2004

---

**Dépôts de documents**

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, dépose :

L'Accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Chili et les accords complémentaires sur la coopération dans les domaines de l'environnement et du travail, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de ceux-ci.

(Dépôt n° 807-20040407)

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale étudie et approuve, dans le délai prescrit par la loi, l'Accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Chili et les accords complémentaires sur la coopération dans les domaines de l'environnement et du travail.

(Dépôt n° 808-20040407)

---

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, dépose :

L'Accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Costa Rica et les accords complémentaires sur la coopération dans les domaines de l'environnement et du travail, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de ceux-ci.

(Dépôt n° 809-20040407)

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale étudie et approuve, dans le délai prescrit par la loi, l'Accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Costa Rica et les accords complémentaires sur la coopération dans les domaines de l'environnement et du travail.

(Dépôt n° 810-20040407)

**7 avril 2004**

---

M. Dupuis, leader du gouvernement, au nom de M. Bellemare, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 811-20040407)

---

M. Bergman, ministre du Revenu, dépose :

Le rapport d'activité du ministère du Revenu résultant de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des fichiers de renseignements obtenus en vertu du plan d'utilisation au 31 mars 2003.

(Dépôt n° 812-20040407)

#### **Dépôts de rapports de commissions**

Mme Lemieux (Bourget), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 6 avril 2004, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 39 Loi modifiant la Loi sur les forêts

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 813-20040407)

#### **Dépôts de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Jutras (Drummond) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 8 citoyens et citoyennes de la circonscription de Drummond, concernant l'aménagement des haltes routières.

(Dépôt n° 814-20040407)

**7 avril 2004**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bachand (Arthabaska) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 487 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'augmentation des tarifs d'Hydro-Québec.

(Dépôt n° 815-20040407)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Simard (Richelieu) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 6 avril 2004, reçue par 23 employés de la Direction générale des particuliers du ministère du Revenu, les informant de leur congédiement.

(Dépôt n° 816-20040407)

### **Motions sans préavis**

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 10<sup>e</sup> commémoration du génocide rwandais et observe une minute de silence à la mémoire des victimes de ce triste événement.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 64 en annexe)

Pour : **98** Contre : **0** Abstention : **0**

**7 avril 2004**

---

À la demande de Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'éducation, afin de compléter les auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités du Québec.

**Motions sans préavis**

M. Marcoux, ministre des Transports, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de la santé qui se tient aujourd'hui et dont le thème porte cette année sur la sécurité routière.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. Grondin (Beauce-Nord) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 75<sup>e</sup> anniversaire du journal agricole *La Terre de chez nous*.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

7 avril 2004

---

## AFFAIRES DU JOUR

### *Débat sur le discours du budget*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Séguin, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions de censure présentées par M. Legault (Rousseau), M. Landry, chef de l'opposition officielle, Mme Lemieux (Bourget) et M. Dion (Saint-Hyacinthe).

À la fin de son intervention, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir omis de respecter son engagement solennel d'investir 2,2 milliards de dollars en santé et services sociaux en 2004-2005.

Le débat se poursuit.

À la fin de son intervention, M. Turp (Mercier) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale condamne le gouvernement libéral pour son incapacité à défendre les intérêts supérieurs du Québec face au gouvernement fédéral.

Le débat se poursuit.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

### **Débats de fin de séance**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient les deux débats de fin de séance reportés lors de la séance du 6 avril 2004 :

**7 avril 2004**

---

- le premier, sur une question adressée par Mme Papineau (Prévost) à Mme Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, concernant les coupures dans les programmes d'immigration ;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) à M. Audet, ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, concernant la fermeture de l'usine Gaspésia.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Audet, ministre du Développement économique et régional et de la Recherche dépose :

Copie d'une lettre, en date du 25 mars 2004, de M. Jean Pronovost, sous-ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, adressée à M. Sylvain Pelletier, responsable du Regroupement des entrepreneurs de la Gaspésia, concernant les mesures mises en place pour venir en aide aux entrepreneurs impliqués dans le projet Gaspésia.

(Dépôt n° 817-20040407)

---

À 18 h 10, M. Sirros, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 8 avril 2004, à 10 heures.

*Le Président*

**MICHEL BISSONNET**

7 avril 2004

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales :

(Vote n° 64)

POUR - 98

|              |                  |                     |           |
|--------------|------------------|---------------------|-----------|
| Arseneau     | Cholette         | Jérôme-Forget       | Pagé      |
| Auclair      | Clermont         | Jutras              | Papineau  |
| Audet        | Copeman          | Kelley              | Paquet    |
| Bachand      | Corbeil          | Lafrenière          | Paquin    |
| Beaudoin     | Couillard        | Lamquin-Éthier      | Paradis   |
| Béchar       | Courchesne       | Landry              | Pelletier |
| Bergman      | Cousineau        | L'Écuyer            | Perreault |
| Bernard      | Cusano           | Legault             | Picard    |
| Bernier      | Delisle          | [Chambly]           | Reid      |
| Blackburn    | Descoteaux       | Legault             | Richard   |
| Boisclair    | Deslières        | [Rousseau]          | Rioux     |
| Bouchard     | Després          | Legendre            | Robert    |
| [Vachon]     | Dion             | Léger               | Séguin    |
| Boucher      | Dionne-Marsolais | Lemieux             | Simard    |
| Boulet       | Doyer            | Lessard             | Soucy     |
| Brodeur      | Dubuc            | Létourneau          | Théberge  |
| Caron        | Dumont           | MacMillan           | Thériault |
| Chagnon      | Dupuis           | Maltais             | [Masson]  |
| Champagne    | Fournier         | Marcoux             | Thériault |
| Charest      | Gabias           | Marois              | [Anjou]   |
| [Matane]     | Gagnon-Tremblay  | Marsan              | Tomassi   |
| Charest      | Gaudet           | Mercier             | Turp      |
| [Sherbrooke] | Gendron          | Moreau              | Vallières |
| Charest      | Grondin          | Morin               | Vermette  |
| [Rimouski]   | Hamel            | [Montmagny-L'Islet] | Vien      |
| Charlebois   | Harel            | Mulcair             | Whissell  |
| Chenail      | Houda-Pepin      | Ouimet              |           |